

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11690**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, Spécialité Hébreu

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Strasbourg	Recteur de l'académie, Président de l'Université de Strasbourg

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Familier des sociétés et de la culture des pays concernés, ce professionnel rédige des rapports, comptes rendus, synthèses, courriers en langue étrangère. Il assure les entretiens téléphoniques en langue étrangère, participe à des réunions, des opérations de négociation, des animations dans des cadres diversifiés (formation d'adultes, journalisme, enseignement, relations publiques). Il sera plus particulièrement spécialisé dans les thématiques nécessitant l'introduction des faits historiques. Spécialisé en traduction et interprétation, il transpose un texte ou un discours, d'une langue étrangère de départ dans une langue d'arrivée, sur le mode écrit (traduction), sur le mode oral (interprétation).

Le titulaire de la licence est capable de :

- comprendre sans problèmes un texte en hébreu littéraire (roman, poésie et ou théâtre), politique ainsi que journalistique.
- Comprendre un texte oral (émission radiodiffusée ou télévisée, conversation téléphonique ou exposé).
- Situer dans l'histoire les événements marquants de l'Etat d'Israël en les rattachant à l'histoire juive ou en les rapportant aux structures institutionnelles et démocratiques de cette société.
- Détecter la ou les raison(s) d'être de l'évolution des principaux mouvements d'ordre politique, social, religieux ou littéraire.
- Organiser ses idées et mobiliser ses connaissances pour rédiger un texte écrit ou pour faire un exposé oral.
- Faire preuve de son savoir-faire dans l'analyse de textes littéraires (anciens et modernes), de sa maîtrise de faits en langue (hébreu rabbinique, médiéval et contemporain avec termes techniques de la vie politique et institutionnelle) et de civilisation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Journalisme, Traduction, Enseignement

- journaliste
- animateur dans une maison de jeunes
- métiers du livre (collaborateur dans une maison d'éditions)
- traducteur
- enseignant
- chargé de mission

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les études comprennent des UE fondamentales, des UE de différenciation, des UE libres et des UE de professionnalisation. La Licence se compose de six semestres de 5 UE (Unité d'enseignement) chacun. Un semestre représente 12 semaines / L'enseignement est assuré sous forme de CM (cours magistraux) et de TD (travaux dirigés). Chaque UE fait l'objet de contrôles : contrôle continu et examen final comptant chacun pour la moitié de la note. Chaque UE est noté de 0 à 20, de 0, la note la plus basse à 20, note la plus haute. 10 est la note suffisante pour la validation d'une UE. Pour chaque semestre, les notes se compensent à l'intérieur de chaque UE. La moyenne de 10/20 est plus est requise pour l'ensemble des enseignements du semestre mais le semestre ne sera validé que si, en plus de la moyenne d'ensemble obtenue, une moyenne minimale de 8/20 a été obtenue dans chaque UE langue.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINONCOMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de Diplôme
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Jury de Diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Jury de Diplôme
Par candidature individuelle	X	Jury de Diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site web de l'ORESIFE

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :